



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
24/11/2016

Dossier complet le
12/12/2016

N° d'enregistrement
F-011-16-C-0072

1. Intitulé du projet

Défrichement de 2,4 hectares en zone humide au Pré du Moulin Neuf à Lévis Saint Nom (78)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom VANDEVOORDE

Prénom Jean-Marie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI La Boissière

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VANDEVOORDE Jean-Marie

RCS / SIRET

798 573 416 00012

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie totale de 2,4 ha
48°	Exhaussement de sol en site classé, renforcement des berges de l'étang en bord de route sur environ 500 m ² et < 2m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Restauration de zones humides ouvertes (dont roselières) et d'un point de vue paysager sur l'étang privé du Moulin Neuf, par la coupe d'aulnaie/saulaie : une première coupe déjà réalisée de 1,7 ha devant faire l'objet d'un dessouchage, et une seconde coupe d'environ 7000m².

Décassement d'anciens remblais dans la zone humide en bordure de l'étang en rive sud pour réaliser des berges en pentes douces et favoriser une roselière.

Création de mares dans la zone humide ouverte pour diversifier les milieux naturels.

Avec les matériaux extraits sur le site, renforcement de la berge nord de l'étang sur 200m / 500m² pour conforter le bord de la route de girouard (de Lévis aux Essarts le Roi), berge actuellement très érodée.

4.2 Objectifs du projet

Dégager la vue sur le fond de vallée et l'étang, haute vallée de l'Yvette entièrement boisée suite à l'abandon dans les années 1960 du pâturage de l'ensemble des prairies humides (site dit "pré du Moulin neuf"). Une première coupe (1,7 ha) a été réalisée en 2014, les travaux prévoient de compléter (0,6 ha supplémentaires) cette première ouverture et

de traiter les souches laissées en place en 2014 pour limiter la repousse des ligneux.

Restaurer des berges d'étang en pentes douces sur les parties ouvertes et favoriser le développement de ceintures de végétation amphibie favorable à la faune (massettes, roseaux, friches humides...)

Restaurer en berge sud de l'étang une roselière et y créer de petites mares pour diversifier les habitats disponibles pour la faune (insectes, oiseaux...)

Consolider 200 mètres linéaires sur la berge nord de l'étang au niveau de la digue, pour compenser /stopper l'érosion liée au battillage de l'étang et qui a entraîné au fil des ans la disparition de la berge et pourrait menacer à court/moyen terme le bord de route situé au dessus, incluant plantation de boutures de saules...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

A l'automne 2016, coupe complémentaire sur la berge sud de l'étang afin de créer une connexion entre la zone humide / roselière et l'étang lui même.

Sur les zones déjà coupées en 2014, arrachage des souches d'aulnes et exportation du site.

En berge sud décapage d'ancien remblais pour dégager la zone humide et favoriser la roselière, décapage et réalisation de berges en pentes douces. Créations de 5 mares (total de 750 m²) dans les dépressions existantes.

Avec les matériaux extraits, renforcement de la berge nord sur 200m.

Transports de matériaux et déplacement des engins sur le chemin d'exploitation situé au sud entre l'étang et le bief, et desservant la digue d'étang. Tous les travaux sont situés en propriété privée, stationnement des engins inclus et dépôt temporaire de matériaux également.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Site privé non accessible au public.

Visibilité retrouvée sur l'étang et une partie de la vallée depuis la route de Girouard.

Gestion manuelle ou mécanique selon la nature des sols pour maintenir la zone humide ouverte contre la reprise ligneuse.

Chasse ponctuelle au gibier d'eau depuis un ancien affût de chasse en berge sud qui sera dégagé.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Coupe déjà réalisée bénéficiant d'une autorisation administrative de coupe de bois en forêt privée par arrêté préfectoral (n°SE-2015-000037) en date du 20 mars 2015, pour 1,63 ha.

Réalisation d'une clôture le long de la route (à venir, Déclaration préalable en mairie à réaliser, R421-12 du CU)

Avis au titre du site classé.

Réalisation d'un Plan Simple de Gestion sur le Domaine

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à défricher Surface de remblais	2,4 ha dont 1,7 déjà coupé 500m ² et < 2m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pré du Moulin Neuf
Lévis Saint Nom 78320

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 55' 57" 8 Lat. 48° 43' 10" 8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Etang et boisement humides (aulnaie et saulaie) à l'abandon et sans usages.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2005
Modification approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007
Modification approuvée par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2013
Modification approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015
Zone N du PLU, Hors EBC.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Le site se trouve intégralement dans le périmètre de deux Znieff: ZNIEFF de type I n° 110020261 "Les fonds d'Yvette à Lévis-Saint-Nom" ZNIEFF de type II n° 110001493 " Vallée de l'Yvette amont et ses affluents"
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Lévis-Saint-Nom est une commune adhérente au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le site se trouve intégralement dans le périmètre du site Classé n°6946 "Vallée de Chevreuse"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 500 mètres d'une des entités de forêt qui composent le site Natura 2000 n°FR1112011 " Massif de Rambouillet et zones humides proches", ZPS désignée au titre de la Directive Oiseaux (en l'occurrence le Bois de l'Etrille)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Évacuation du site des souches (environ 250 souches à extraire)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Perturbations possibles pendant les périodes de travaux. Les travaux seront néanmoins réalisés en hiver afin de limiter le dérangement sur les populations d'oiseaux par exemple. De même les travaux de terrassement (décapage) peuvent avoir un impact sur les amphibiens mais le choix de la période d'intervention permet de minimiser cet impact. Le rendu final par contre sera favorable à la faune du site (milieux ouverts, roselières, mares).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Réouverture paysagère sur la vallée par rapport au site classé. Restauration de milieux naturels favorables à des espèces déterminantes des Znieff en Ile-de-France (oiseaux et insectes). Les stations de la seule espèce végétale protégée recensée (Lathrée clandestine, protégée régionale et déterminante Znieff) ne sont pas concernées par les secteurs de travaux et se trouve sur le secteur amont du site hors circulation d'engins, terrassement....

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Défrichement et ouverture du boisement humide au profit de zones humides ouvertes à forte valeur patrimoniale (habitats naturels rares et accueillant des espèces végétales et surtout animales à forte valeur patrimoniale peu présentes sur la vallée de l'Yvette amont du fait de la fermeture marquée des milieux naturels de fond de vallée).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Circulation et interventions mécanique dans l'enceinte de la propriété privée pendant la phase de réalisation des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet dans son ensemble vise à réouvrir un secteur de fond de vallée dans un contexte, celui de l'Yvette amont, de très forte fermeture des milieux humides autrefois paturés et qui accueillaien historiquement une très grande richesse écologique, qui se retrouve aujourd'hui encore ponctuellement sur les quelques zones encore ouvertes de la vallée (marais de Maincourt par exemple en aval du site).

Le bénéfice global du projet sur la biodiversité locale sera une compensation conséquente aux impacts toujours possibles du projet lors de sa phase de réalisation. Ces impacts seront limités par le choix d'une période d'intervention la moins sensible possible (d'octobre 2016 à mi mars 2017).

Actuellement le site est assez dégradé tant du point de vue paysager que de son potentiel d'accueil de la biodiversité.

La seule espèce végétale rare et protégée recensée, la Lathrée clandestine, qui a fait l'objet d'un inventaire précis sur toute la vallée par le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse en 2015, se trouve dans la propriété à l'amont du site. L'aulnaie accueillant ses stations est intégralement soustraite du projet de défrichement.

La création d'une roselière et de friches humides en berge sud de l'étang est un point central du projet qui permettra de diversifier les milieux naturels de la vallée, permettant de faire un lien entre les roselières des étangs de Hollande à l'amont et les roselières restaurées en 2013 par le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse au marais de Maincourt à l'aval.

Compte tenu des bénéfices attendus sur la faune, sur la diversification des milieux naturels et de l'ouverture paysagère de la vallée au niveau de l'étang, et de l'attention, du suivi et des préconisations apportés au projet par le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse, il apparaît que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
L'ensemble des annexes demandées, à l'exception de l'annexe 1, est regroupé dans un document de synthèse présentant de nombreux éléments permettant de mieux appréhender le projet: - des coupes et schéma de principe des travaux; - l'évolution de l'occupation du sol sur le site; - des cartes de localisation du site au regard des sites inscrits et classés, des Znieff et de Natura 2000; - une carte des travaux; - une carte de l'occupation du sol après travaux; - des photos du site.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Lévis Saint Nom

le,

12/09/2016

Signature



Réouverture de la vallée de l'Yvette

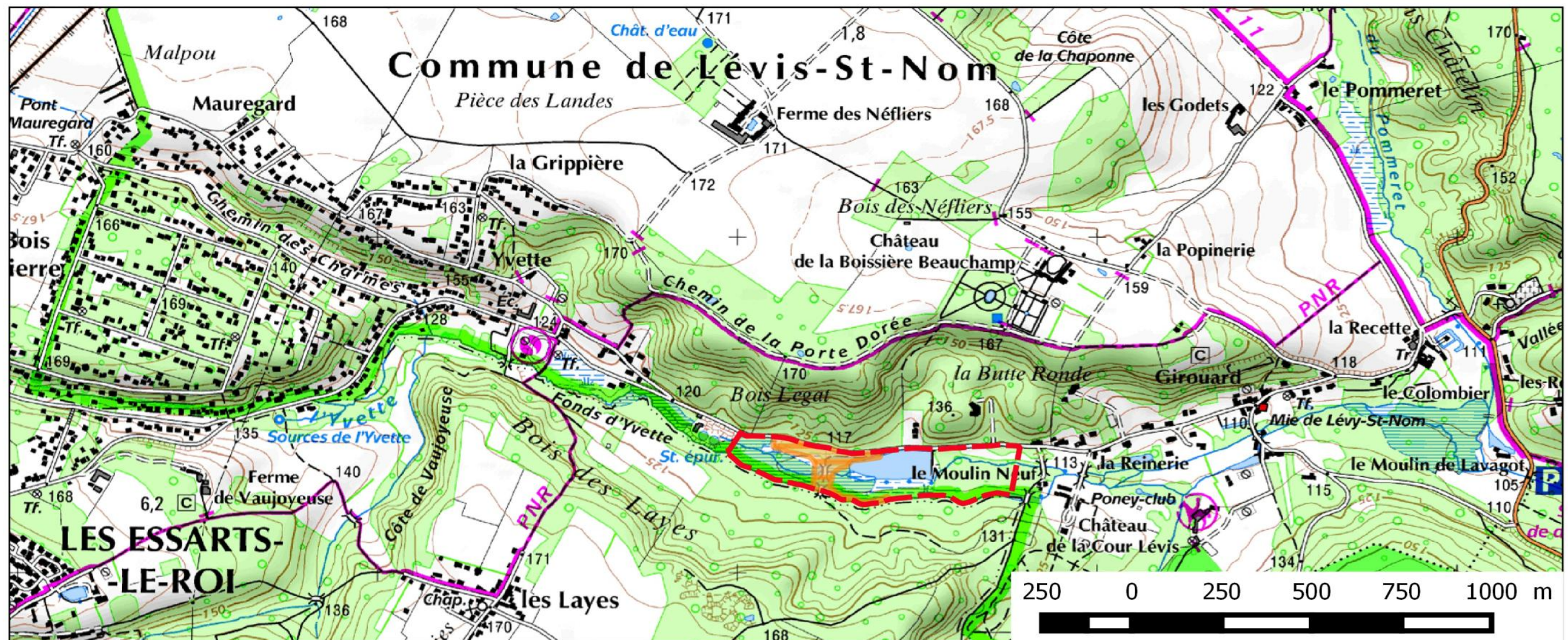
Propriété Vandevoorde / Pré et Étang du Moulin Neuf
Lévis Saint Nom
Juillet 2016

Localisation du site de projet

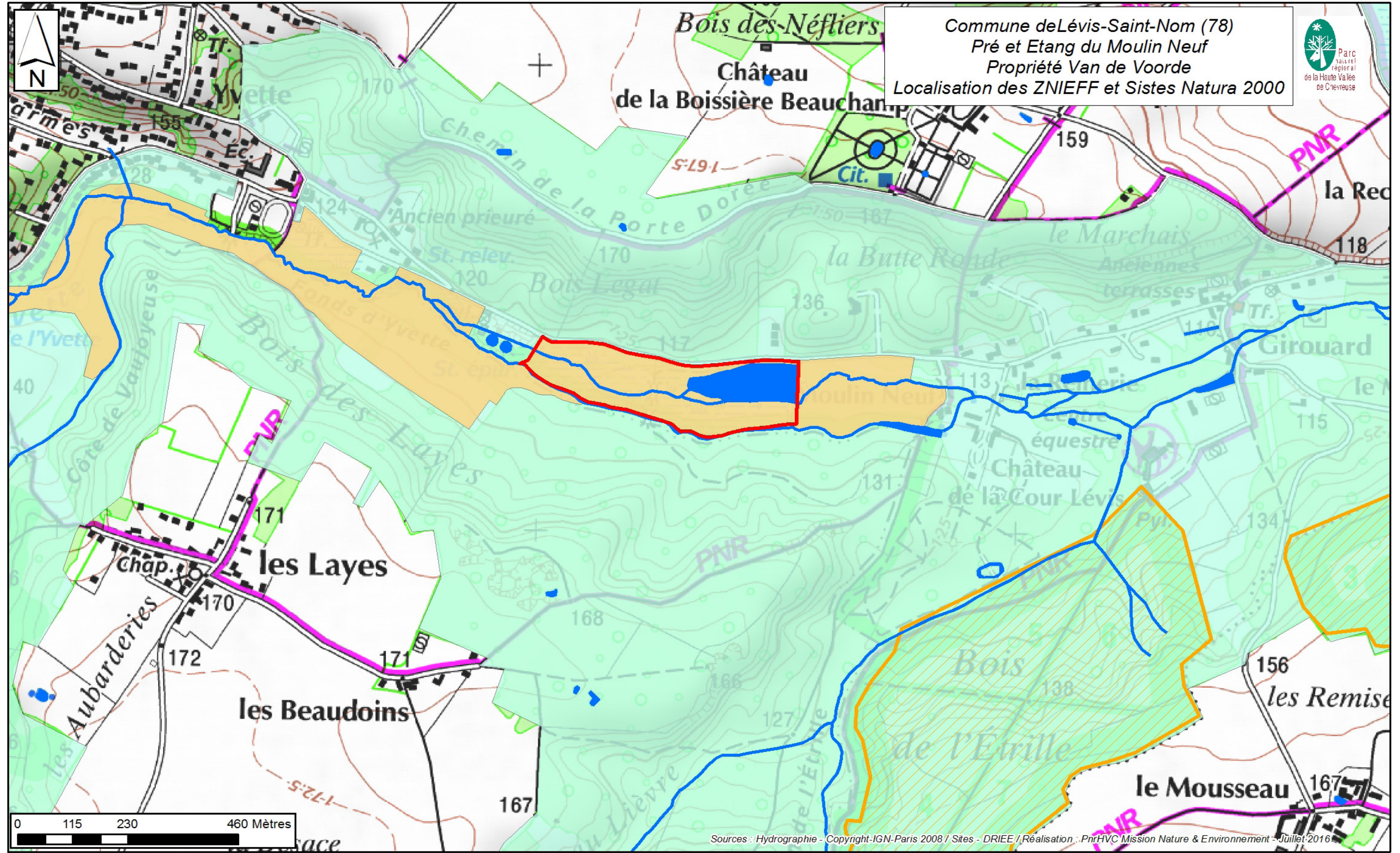
Légende

 Limite de propriété

 Surface concernée par les travaux : 2 ha



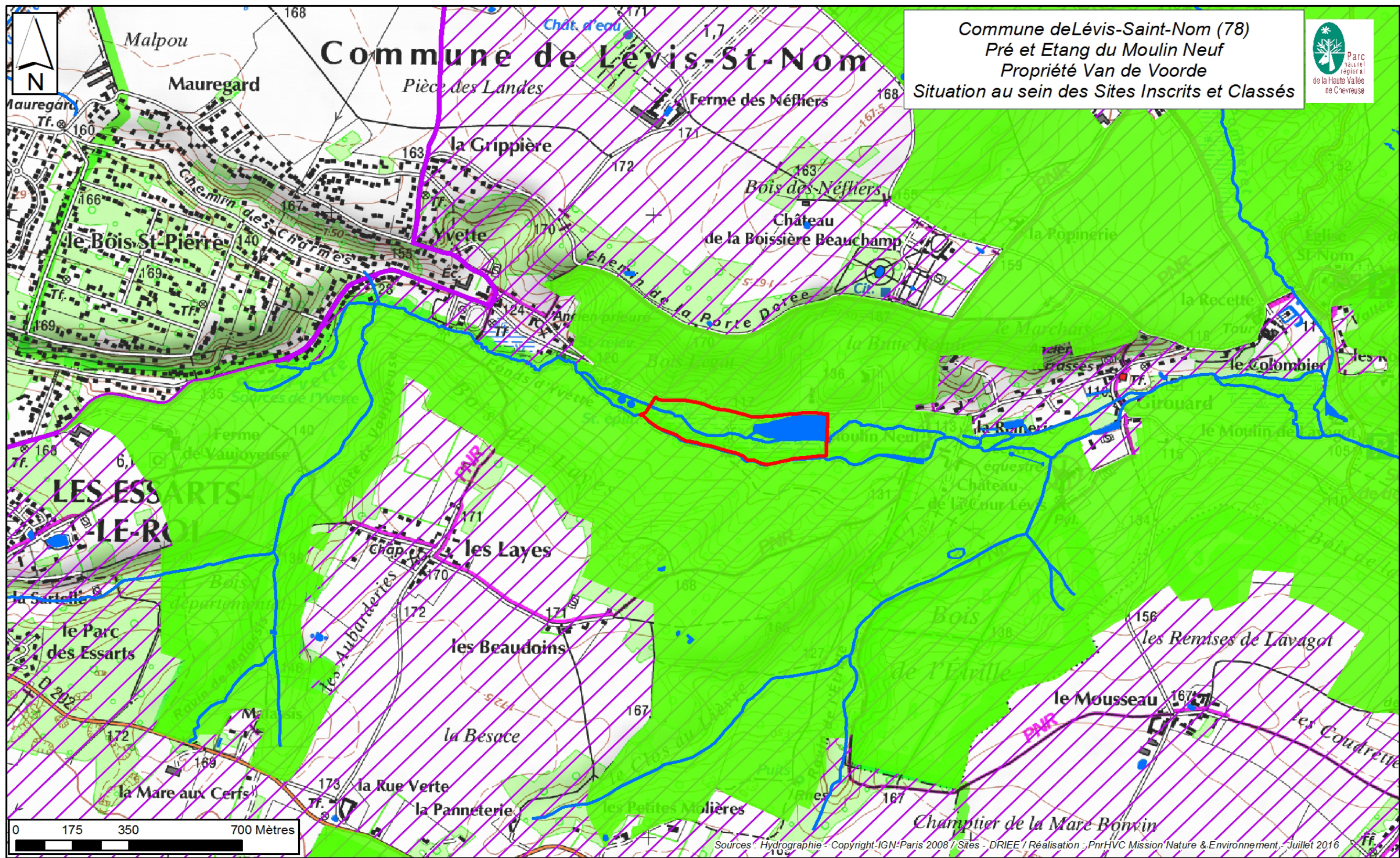
Situation au regard des sites Natura 2000 et des Znieff



Légende

-  Plans d'eau
  Emprise globale du site autour de l'Etang du Moulin Neuf
  ZNIEFF I n°110020261 "Les fonds d'Yvette à Lévis-Saint-Nom"
-  Cours d'eau (tracé actuel)
  Natura 2000 ZPS n° FR1112011 "Massif de Rambouillet et zones humides proches"
  ZNIEFF II n°110001493 "Vallée de l'Yvette amont et ses affluents"

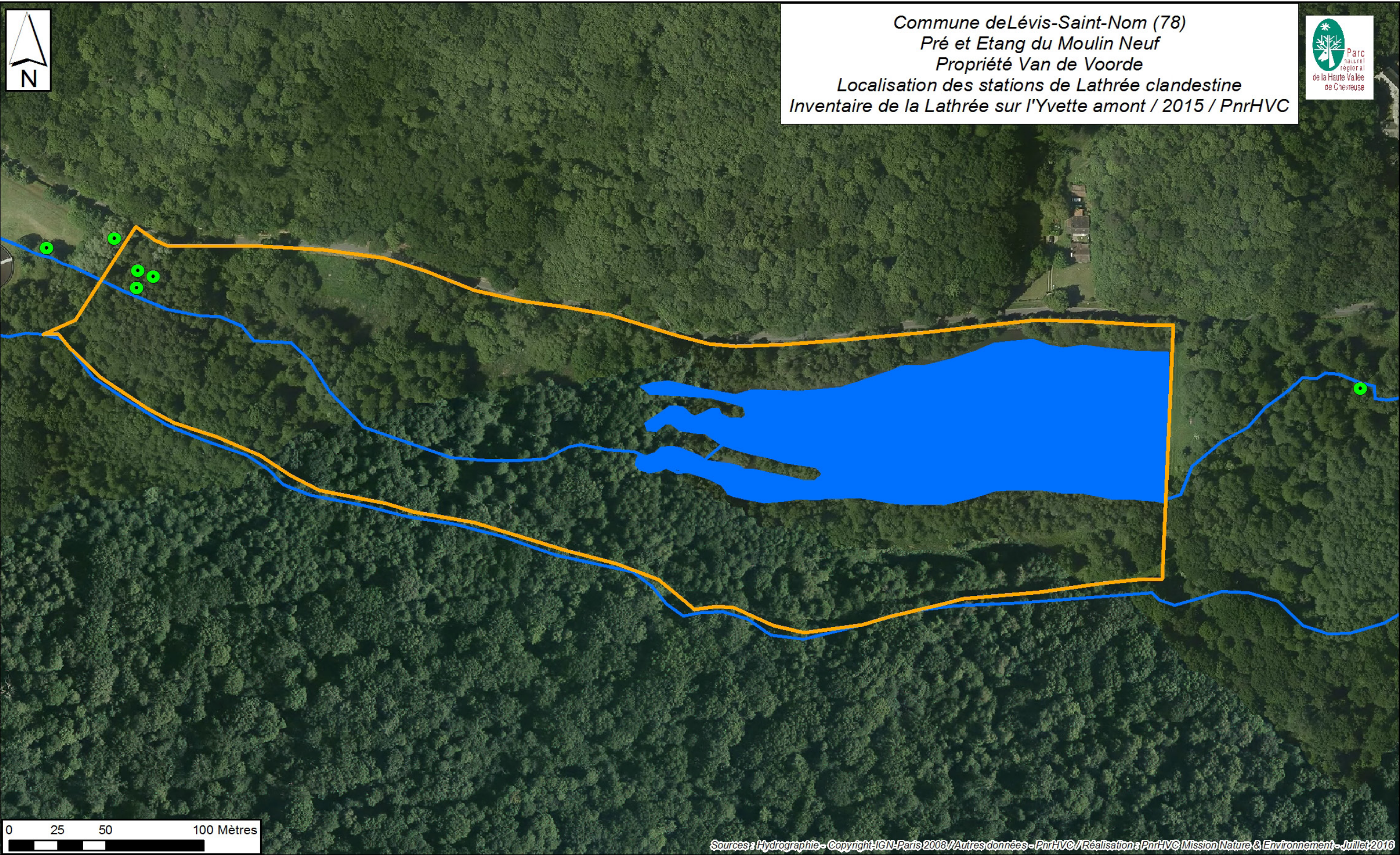
Situation au regard des sites Inscrits et Classés



Légende

-  Emprise globale du site autour de l'Etang du Moulin Neuf
  Cours d'eau (tracé actuel)
  Site Classé n° 6946 "Vallée de Chevreuse"
  Plans d'eau
  Site Inscrit n° 5561 "Vallée de Chevreuse"

Localisation des stations d'une espèce végétale protégée : la Lathrée clandestine

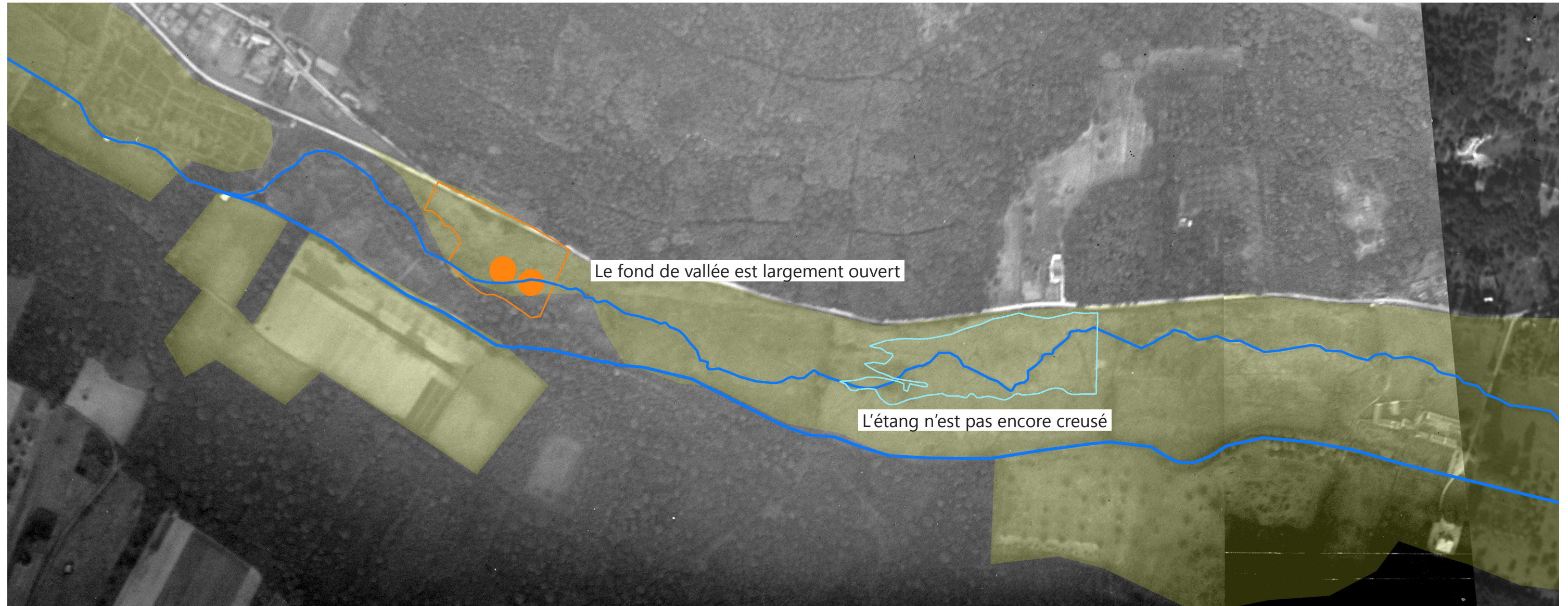


Légende

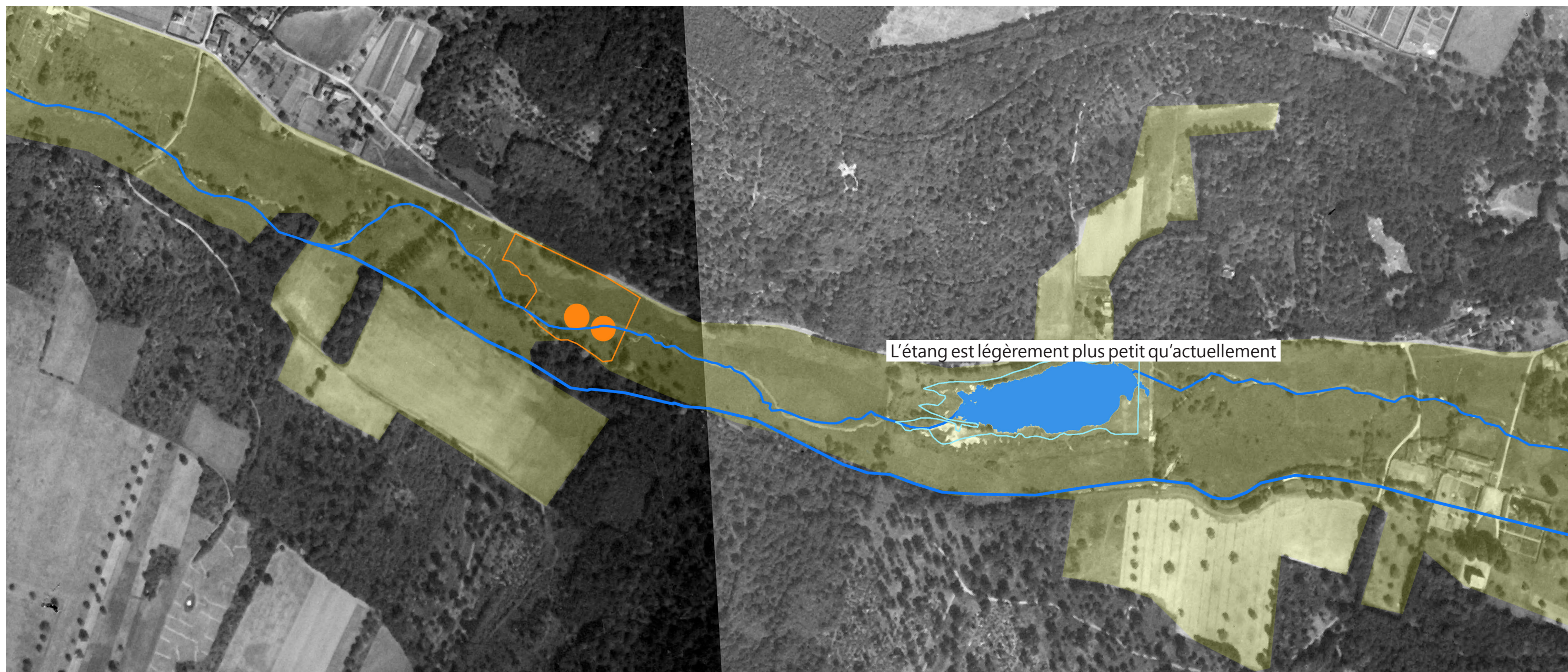
- Emprise globale du site autour de l'Etang du Moulin Neuf
- Plans d'eau
- Cours d'eau (tracé actuel)
- Lathraea clandestina (Protégée régionale et déterminante Znieff)

Inventaire de la Lathrée / PNRHVC 2015

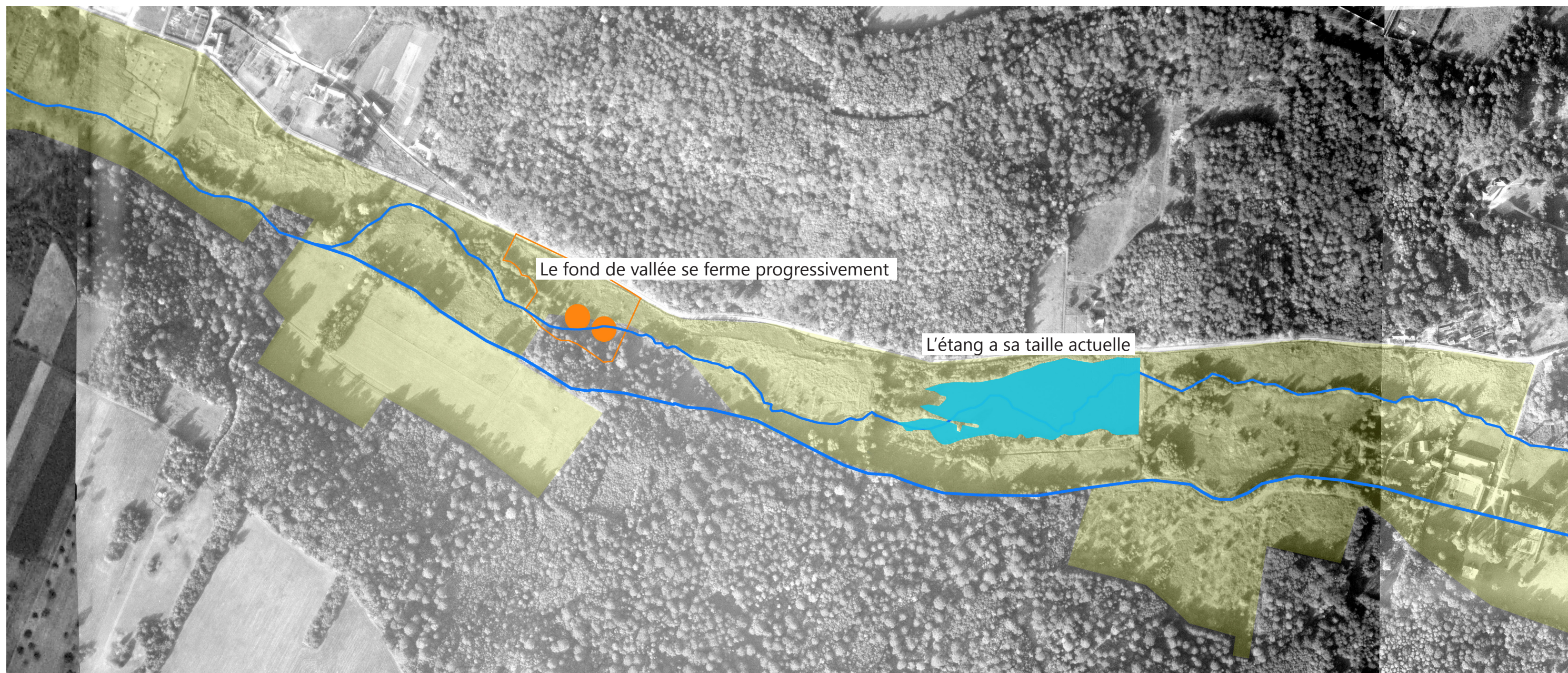
Bref historique de l'évolution de l'occupation du sol



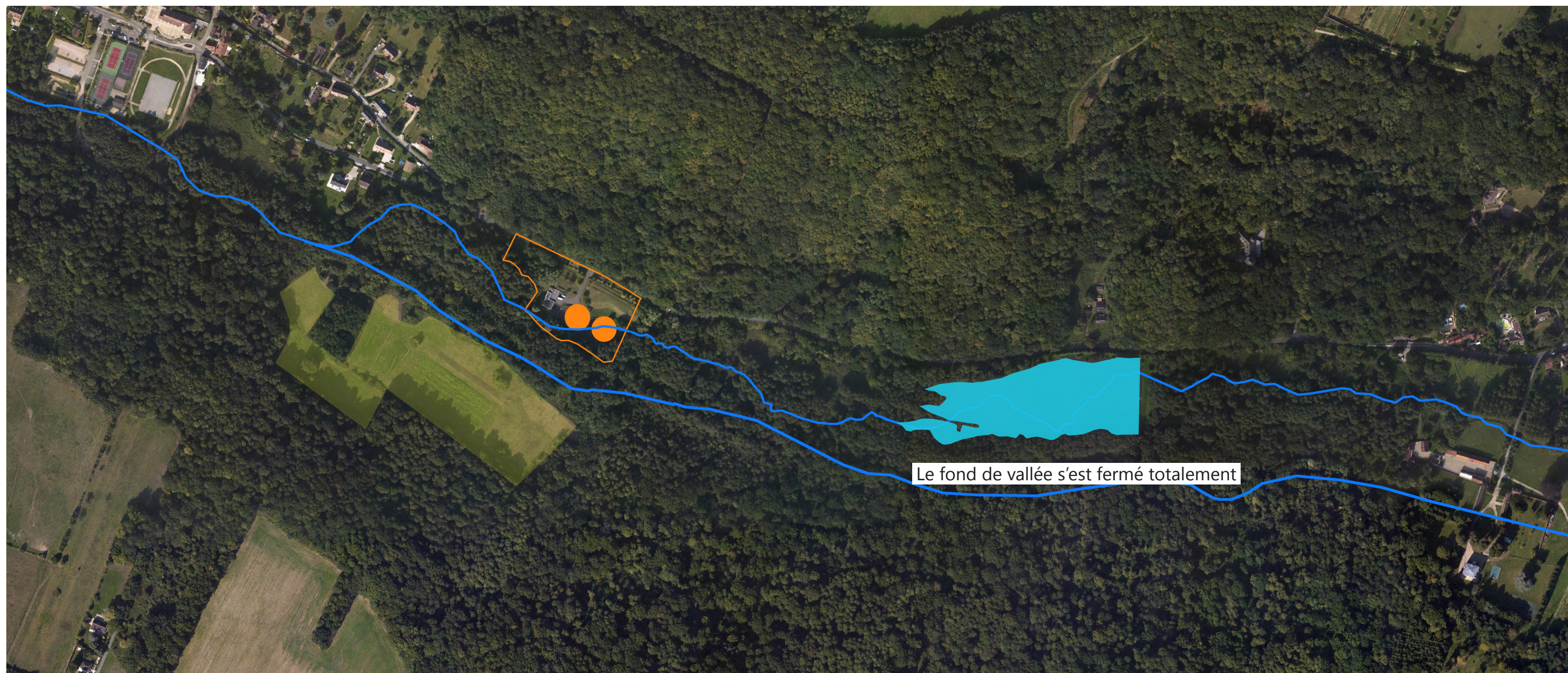
1933



1949

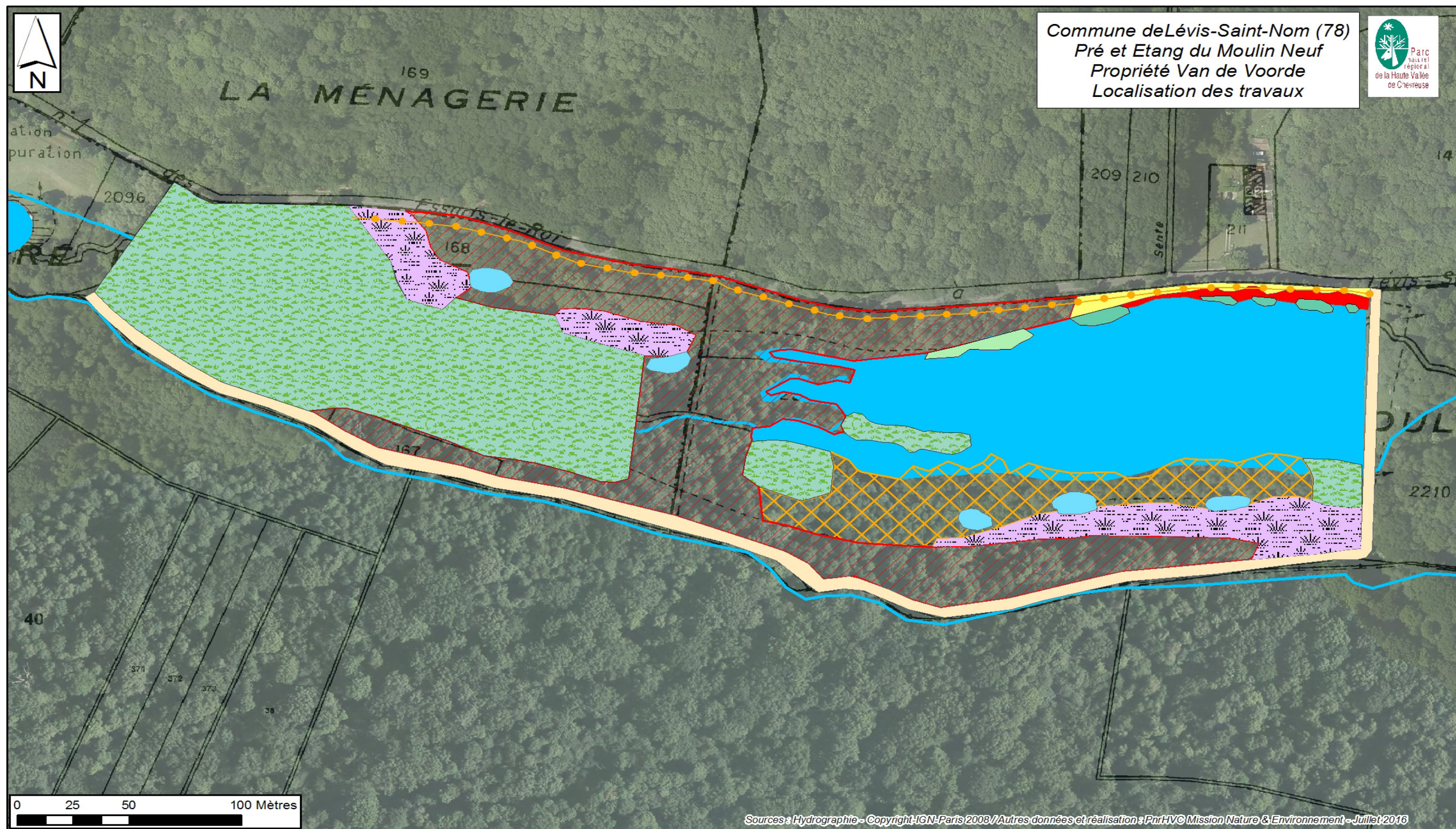


1959



2008

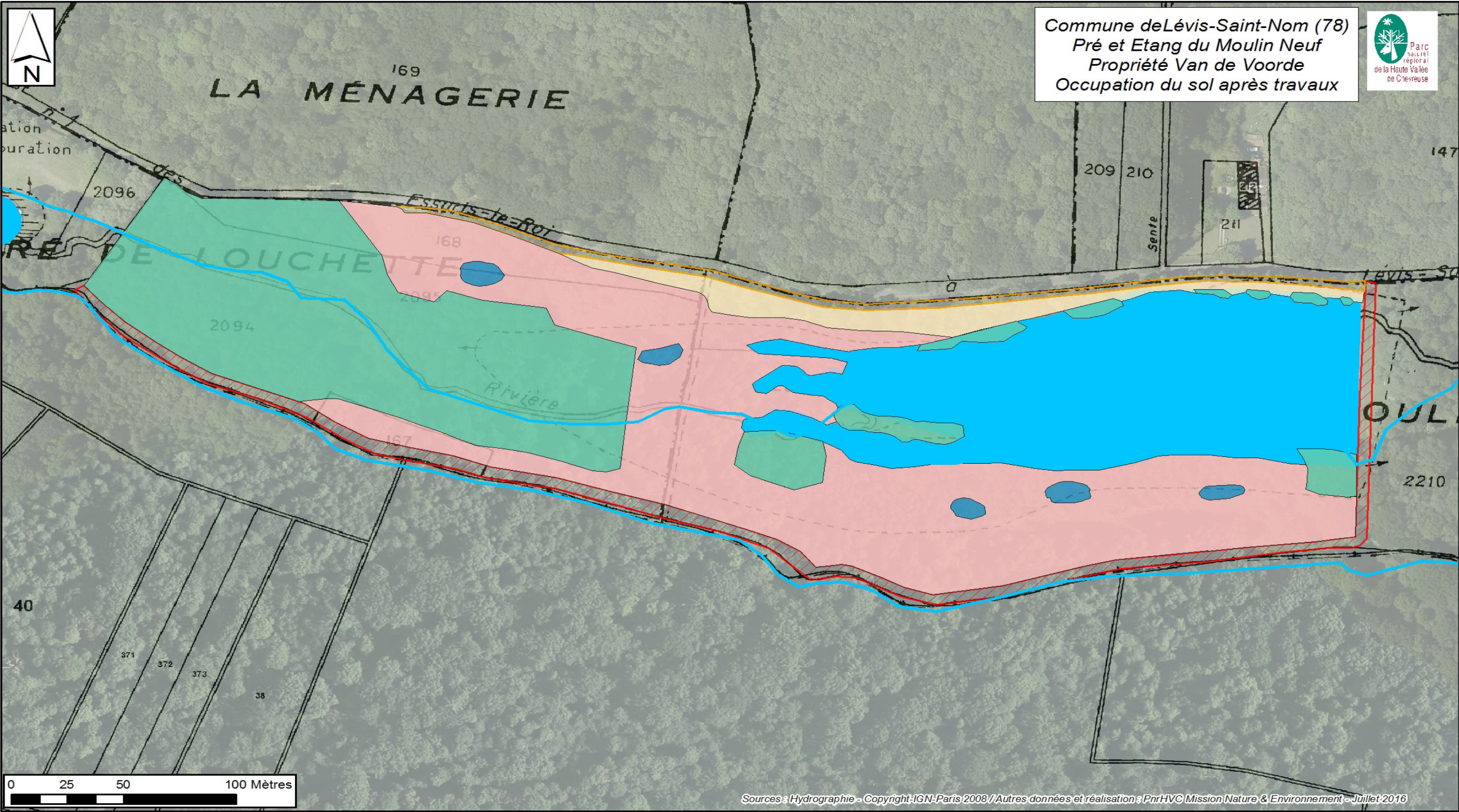
Localisation des travaux d'ouverture



Légende

Cours d'eau (tracé actuel)	TRAVAUX	Coupe complémentaire, dessouchage, décapage	Maintien de l'aulnaie en l'état	Retrait de la haie de conifères
Plans d'eau	Pose d'une clôture agricole et chemin privé	Coupe réalisée, dessouchage	Renforcement de la berge érodée par remblais	Zone humide ouverte maintenue (Roselières..)
	Chemin existant sur remblais	Maintien de bosquet d'aulnes en berge	Replantation de bosquet d'aulnes en berge	mare à creuser

Occupation du sol après travaux



Légende

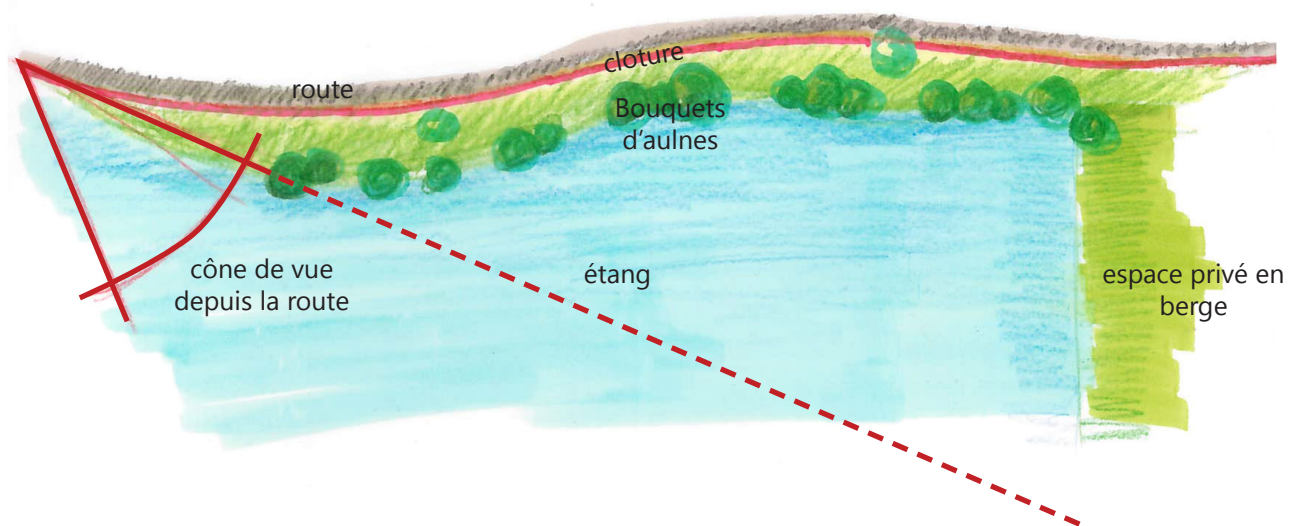
- Cours d'eau (tracé actuel)
- Chemin existant sur remblais
- Friche ouverte mésophile
- Roselière et friche humide
- Plans d'eau
- Cloture et chemin privé
- Aulnaie
- mare à creuser

Berges de l'étang le long de la route de Lévis aux Essarts

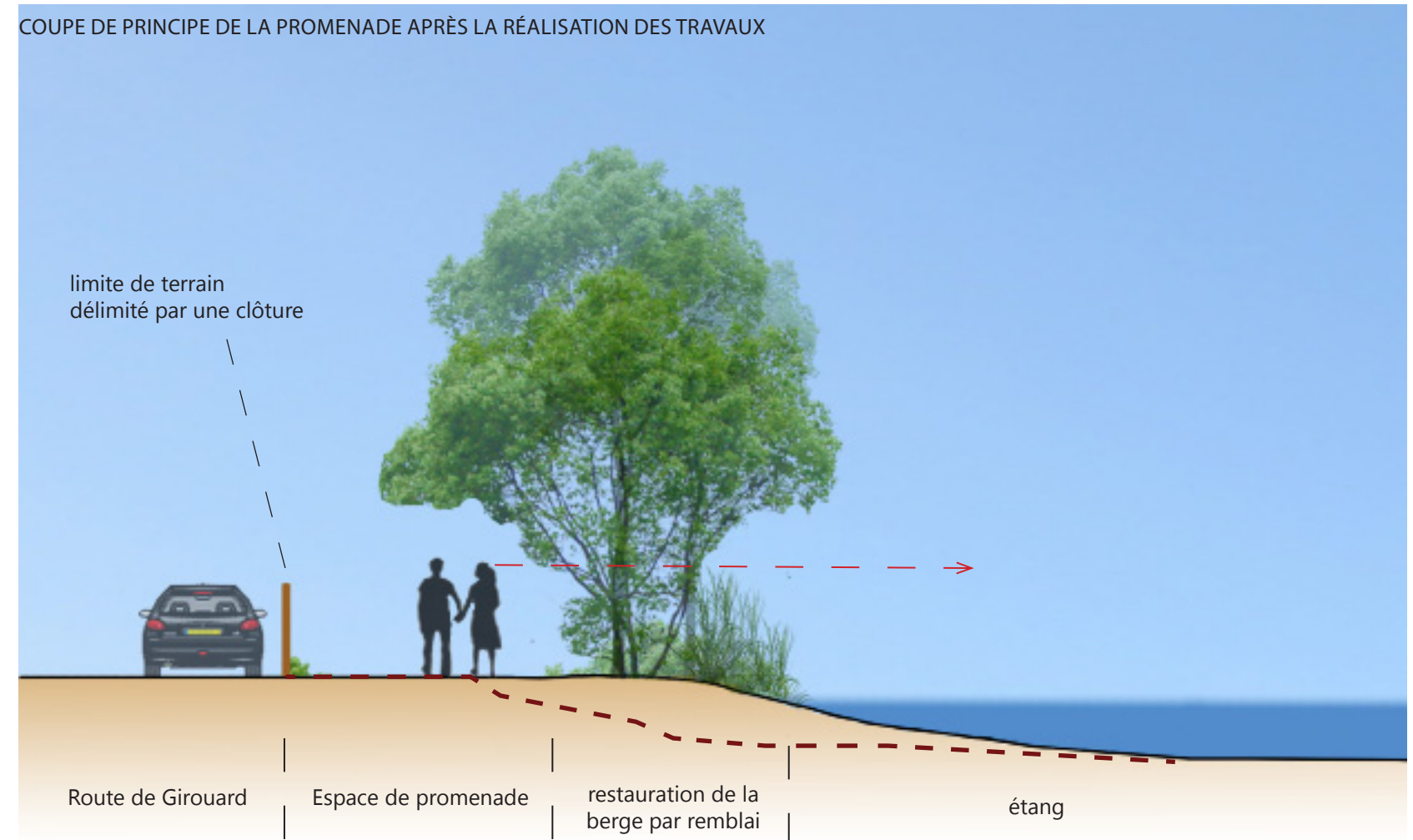
- Suppression de l'ancienne clôture et de la haie de conifères
- Installation d'une nouvelle clôture agricole / rurale, doublé d'un chemin privé dans la propriété (schéma ci contre)
- Conservation des aulnes encore présents en berge et plantation (aulnes, saules...) sur le linéaire de berge remodelé
- Restauration de la berge par remblais sur environ 450 m² (extraits du site en partie sud de l'étang) en pente douce (pour le développement d'une flore spontanée)

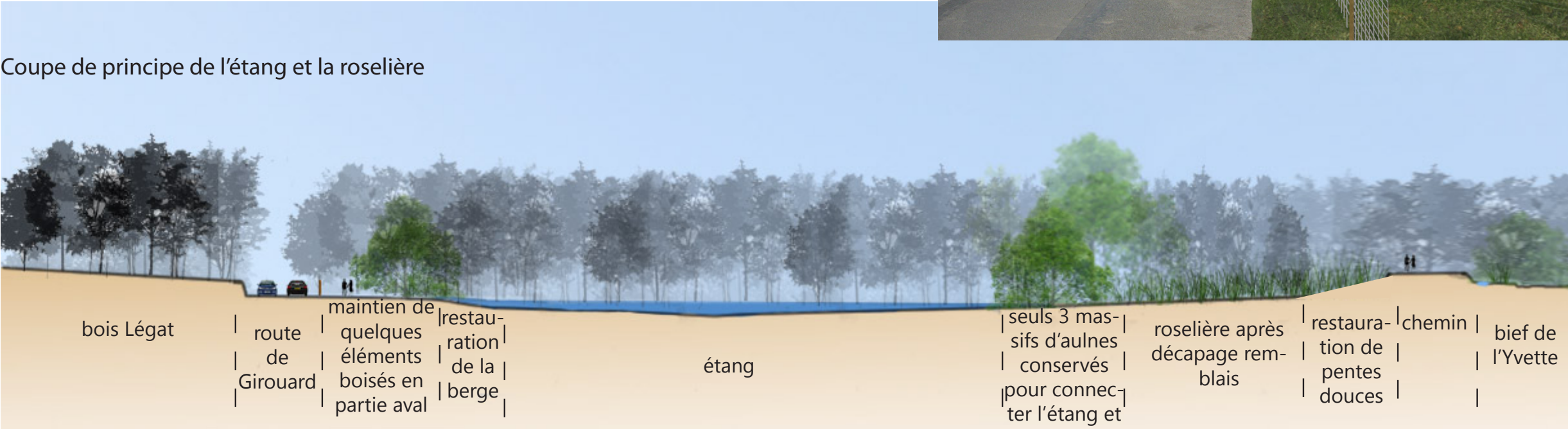
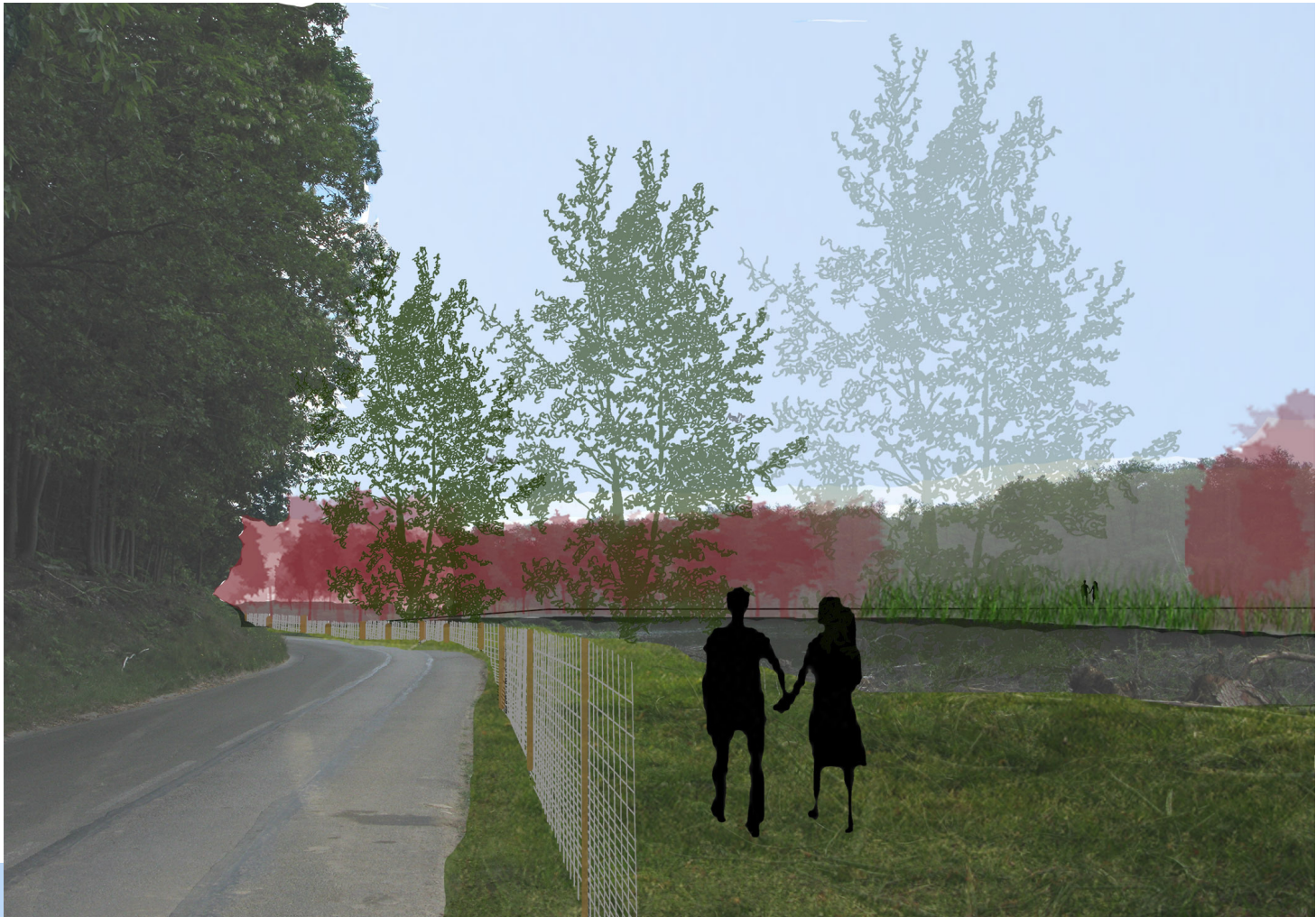


Principe d'aménagement de la berge



COUPE DE PRINCIPE DE LA PROMENADE APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX

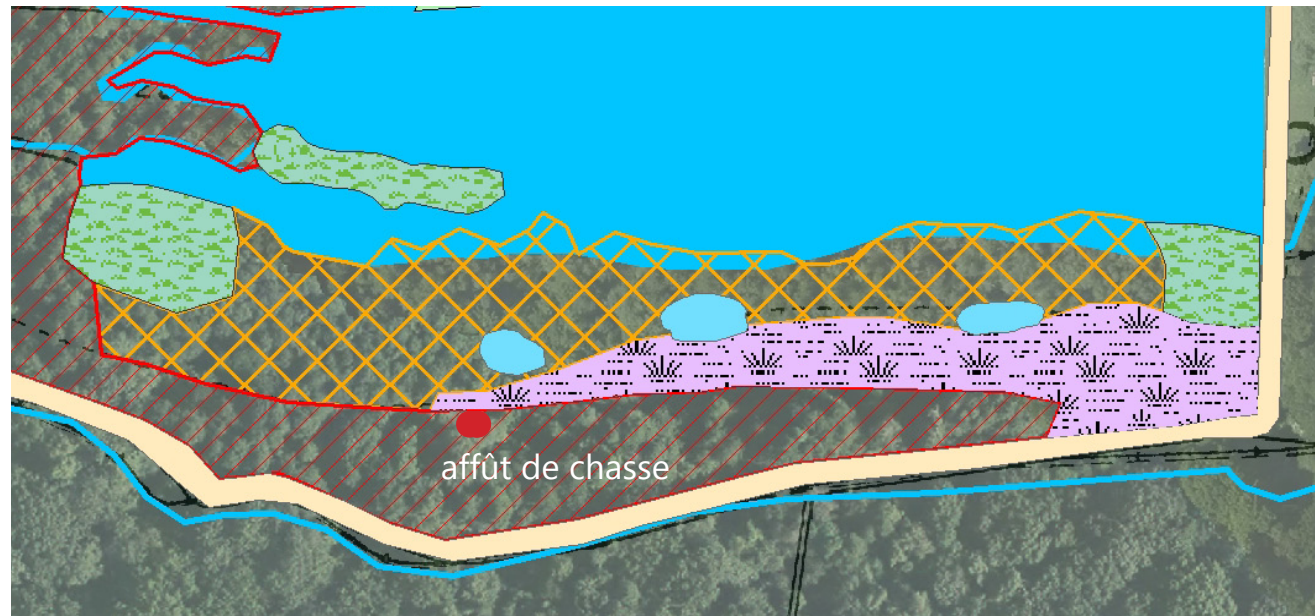




Coupe complémentaire en berge sud de l'étang (6000 m²)

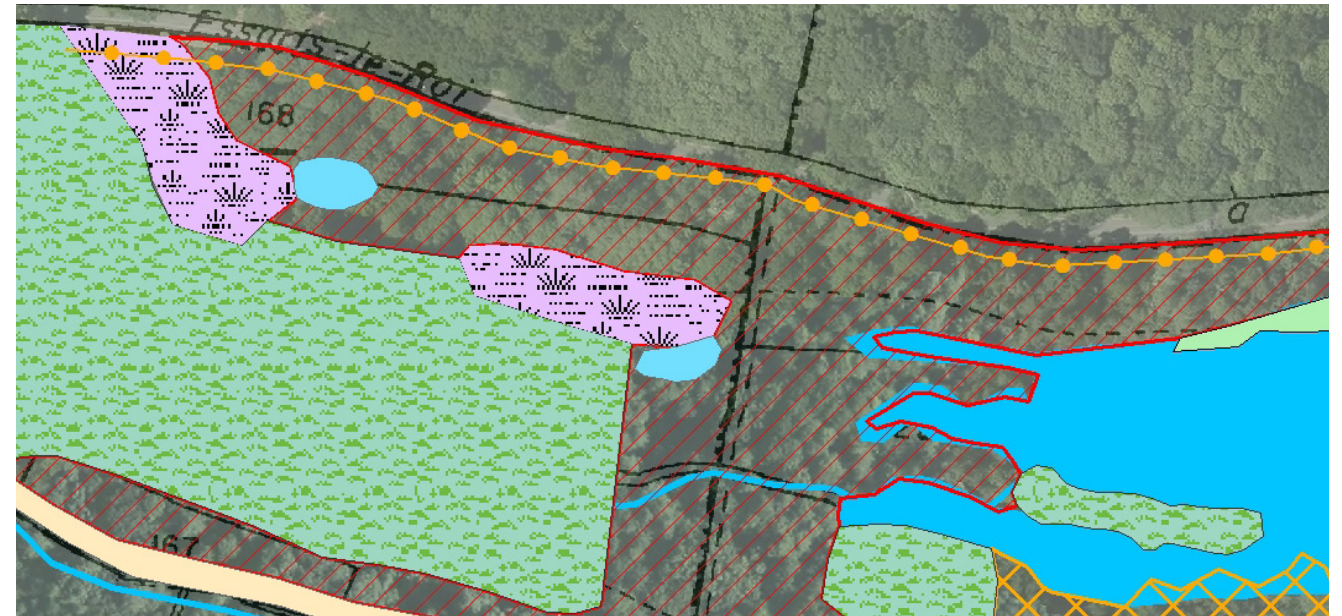
Évolution en roselière et création de mares

- Coupe en berge et dessouchage de l'ensemble des aulnes (nouvelle coupe et coupe déjà réalisée) / ouverture au niveau du refuge de chasse avec vue sur l'étang
- Décapage des terres de remblais entre l'étang et le chemin actuel longeant le bief, pour laisser l'eau affleurer
- Utilisation de la terre pour remodeler la berge érodée au nord de l'étang, et les volumes restants pour adoucir la pente du talus du chemin coté roselière
- Création de 3 mares dans les creux existants, pour un total de 450 m²



Reconnexion des roselières et friches encore présentes sur la berge nord

- Dessouchage de l'ensemble de la coupe déjà réalisée (1,7 ha)
- Reconnexion des roselières et friches encore présentes avec l'étang
- Maintien par entretien mécanique ou manuel des friches humides et des roselières (milieux humides ouverts) entre la route et la queue de l'étang
- Création de 2 mares pour une surface de 250 m²



Reconquête d'un fond de vallée ouvert

- Friche mésophile entre la route et l'étang, environ 3000 m²
- Friches humides et roselières, 25600 m² / 2,56 ha
- Mares 750 m²



Préservation de l'aulnaie marécageuse et des secteurs de forte sensibilité écologiques

- Préservation du milieu boisé en bord de rivière
- Préservation des stations de Lathrée clandestine
- Maintien d'aulnaie marécageuse ou riveraine sur 21000m² / 2,1 ha

